

## ENJEUX CONCERNÉS

CADRE ET MODES DE VIE  
FAVORABLES À LA SANTÉ

## Le contexte

### MULTIPLES RELATIONS ENTRE POLITIQUES DE DÉPLACEMENT ET PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ

De même que l'environnement urbain influe sur les pratiques de déplacements et que ces dernières ont, en retour, un impact sur les nuisances environnementales, les questions de santé et de mobilité peuvent être reliées par deux logiques différentes :

- d'un côté, certains modes de transport occasionnent des nuisances pouvant avoir des impacts sur la santé des populations ;
- en miroir, l'usage de certains modes de déplacements, comme les modes dits « actifs, doux ou encore écoresponsables », s'accompagne d'effets bénéfiques sur la santé.

De cette double logique, il ressort deux enjeux complémentaires pour les politiques publiques :

- favoriser les modes de déplacements bénéfiques pour la santé ;
- limiter les émissions de polluants et tenir compte des risques d'exposition de la populations à ces polluants.

En conséquence, les politiques de déplacements placent la santé au cœur des préoccupations et visent à faire évoluer les pratiques de mobilité en limitant, notamment, le recours à l'automobile. Pour inciter à la pratique des modes « actifs », il est nécessaire de sensibiliser les individus à l'intérêt de ces modes de déplacements. Il importe également d'agir sur les conditions du déplacement, en proposant un environnement favorable à ces pratiques en lien avec les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cerema

## Indicateur proposé

### OBJECTIF

CARACTÉRISER LES MODES DE TRANSPORT LES PLUS PLÉBISCITÉS PAR LES ACTIFS POUR LEURS TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL.  
PRÉCISER DANS QUELLE PROPORTION CES DÉPLACEMENTS S'EFFECTUENT AU SEIN DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE OU EN DEHORS.



SOURCE DE COLLECTE  
DES DONNÉES



PÉRIODICITÉ



NIVEAU  
GÉOGRAPHIQUE

### INDICATEUR 1

#### Répartition des déplacements d'actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi lors des trajets domicile-travail selon la commune de résidence et le mode de transport utilisé

Identifier la part des déplacements « doux » ou « favorables » à l'environnement et à la santé (Modes actifs : marche à pied et vélo) et son évolution.

Insee  
Recensement de la population

Annuelle

Par commune

### Limite de l'indicateur

- Il s'agit des déplacements d'actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
- L'indicateur permet de comptabiliser les déplacements selon le mode de transport et la destination finale (lieu de travail) en effectifs. Les effectifs supérieurs ou égaux à 200 peuvent être utilisés en toute confiance. En revanche, les effectifs inférieurs à 200 et plus particulièrement inférieurs à 50, doivent être maniés avec précaution, notamment en raison de l'imprécision liée à la méthodologie du recensement.

### Conditions d'utilisation de l'indicateur

- L'exploitation de cet indicateur sera conditionnée par la taille des communes concernées d'une part, et par la taille des effectifs concernés, d'autre part. Il sera donc à examiner au cas par cas et l'échelon géographique à privilégier (Commune, Unité urbaine<sup>1</sup>, Aire urbaine<sup>2</sup>, Zone d'emploi<sup>3</sup>, EPCI<sup>4</sup>) sera fonction du territoire étudié et de la significativité des résultats obtenus.

1 La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

2 Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

3 Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en oeuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux.

4 EPCI : Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Source : [Insee](#).